

province n'a pas retiré de ses programmes autant d'avantages qu'elle aurait dû. On a fait des propositions, mais on n'a versé aucune subvention et on n'a créé aucun nouvel emploi pour remédier à la situation dans notre région de l'Ouest. Je vous le demande, monsieur l'Orateur, où est la société juste, si l'Ouest est en pareille situation?

[Français]

**M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, la motion d'opposition présentée par le Nouveau parti démocratique et actuellement à l'étude me semble mal fondée à sa face même, surtout par les exagérations qu'elle contient.

D'une part, on accuse le gouvernement d'avoir délibérément causé tous les maux économiques, tels le chômage, la récession et l'inflation—comme si un gouvernement pouvait désirer que de telles choses se produisent—et, d'autre part, on réclame l'adoption de mesures qui garantiraient le plein emploi et l'application d'une politique globale relativement aux prix et aux revenus.

A mon avis, la motion n'a pas beaucoup de sens et l'on constate, comme toujours d'ailleurs, qu'il est extrêmement facile d'accuser, de critiquer et de demander des remèdes instantanés à tous les maux, mais beaucoup plus difficile de proposer des mesures concrètes, réalistes, pratiques et efficaces, visant, par exemple, à enrayer l'inflation, à réduire le chômage ou à empêcher la production industrielle de diminuer.

Les discours qu'ont prononcés aujourd'hui les députés de l'opposition ne contenaient aucune solution susceptible de résoudre le problème économique actuel, qui, d'ailleurs, n'est pas l'apanage du Canada, mais se rencontre également dans tous les pays industrialisés, du moins dans le monde libre.

Certaines difficultés économiques existent actuellement au Canada, mais moins que dans plusieurs autres pays. Les gouvernements provinciaux pourraient suivre l'exemple du gouvernement fédéral et répondre à son invitation en restreignant leurs dépenses et en collaborant pleinement à la lutte contre l'inflation. De plus, si les grandes sociétés et d'autres organismes veulent aussi collaborer, je suis certain que la situation économique s'améliorera et que la confiance renaîtra car, foncièrement, notre économie est en bon état.

Nous pouvons compter sur des ressources naturelles abondantes et, s'il nous est possible de continuer à vendre nos produits à des prix concurrentiels, le Canada pourra progresser comme il l'a fait depuis quelques années, sous l'administration libérale.

En effet, depuis sept ou huit ans, ce progrès a été sans précédent dans notre histoire. Le

Canada a démontré, durant cette période, qu'il était devenu une puissance industrielle. Il est devenu une des grandes nations commerciales du monde.

Dans le domaine des exportations, par exemple, notre activité a été phénoménale. De 5.2 milliards de dollars qu'elles représentaient en 1959, nos exportations ont augmenté tous les ans pour atteindre 14.5 milliards en 1969. Cela représente une augmentation de 180 p. 100 sur une période de 10 ans. Si l'on veut se faire une idée du progrès accompli, il suffit de rappeler que nos exportations n'ont augmenté que de 30 p. 100 au cours des années 50, bien qu'il se fût agi d'années considérées comme assez prospères.

Cela est surtout attribuable à l'initiative du gouvernement. Je citerai, par exemple, le pacte de l'automobile, conclu avec les États-Unis, et qui a conduit à une meilleure coopération gouvernementale avec les industries et à une meilleure promotion des produits finis. Une réalisation remarquable de 1969 a été l'introduction, par le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin), d'une mesure législative qui a conduit à l'établissement de la corporation des exportations, qui offre des services nouveaux en vue de favoriser les exportations.

Or, pour conserver ces marchés, il faut savoir concurrencer les autres pays et mater l'inflation, qui constitue actuellement le principal problème auquel doit faire face le Canada. La hausse constante des prix à la consommation n'a pas laissé indifférent le gouvernement fédéral, qui est conscient de son rôle et de sa responsabilité à cet égard. Il s'est soucié, en particulier, de ceux qui doivent vivre avec un revenu fixe, comme, par exemple, les pensionnés et les retraités.

[Traduction]

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre, je vous prie. Comme il est 10 heures, il est de mon devoir d'informer la Chambre qu'en conformité de l'article 58(11) du Règlement, les délibérations sur la motion à l'étude sont censées être terminées.

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 40 du Règlement est censée avoir été présentée.

LA POLLUTION—BAIE CHÉDABOUCTOU—LES MESURES CONSÉCUTIVES AU NAUFRAGE DU PÉTROLIER «ARROW»

**M. Robert McCleave (Halifax-East Hants):** Monsieur l'Orateur, si Aristote Onassis visi-